

## INTRODUCTION

Les documents reproduits dans le présent ouvrage complètent l'histoire, commencée au Volume 10, de la politique extérieure du Canada pendant les derniers mois de la Deuxième Guerre mondiale et la période de transition qui devait conduire à la paix. De par son contenu, le présent volume adopte un ton résolument plus optimiste que le précédent, dans lequel transparaissait la lassitude qui caractérisait les dernières étapes d'un long conflit. Le Volume 11 laisse entrevoir la naissance d'un nouvel ordre mondial dans lequel il serait possible, espérait-on, d'éviter la répétition des événements qui avaient provoqué les hostilités. Ce désir était si ardent que, pour la première fois, il donna lieu à des mesures spéciales en vue de la planification des initiatives canadiennes en matière de politique étrangère (Chapitre I). Comme cela avait été le cas depuis l'entrée en guerre des Etats-Unis à la fin de 1941, les responsables de l'élaboration de la politique étrangère canadienne désiraient avant tout obtenir, que soit pleinement reconnue, sur la base du principe de la représentation fonctionnelle, la contribution du pays au développement des relations internationales (Volume 9, p. xviii).

À titre de pays créancier largement tributaire des marchés internationaux, le Canada avait tout intérêt à prendre part aux négociations visant à établir les fondements de la stabilité commerciale et financière d'après-guerre (Chapitre II). On a sans doute sous-évalué la contribution canadienne à la réussite de la conférence de Bretton Woods, au New Hampshire, qui eut lieu en 1944, et au cours de laquelle fut conclue l'entente devant mener à la création du Fonds monétaire international et de la Banque internationale de reconstruction et de développement (documents 34-36). À cause du caractère officieux de cette conférence, les documents portant sur le Canada, aussi bien que sur la conférence elle-même, sont plutôt rares.<sup>1</sup> On trouve davantage de renseignements sur les négociations concernant la réduction des barrières tarifaires. Malgré les nombreux efforts qui furent consacrés à la recherche d'une solution multilatérale à ce problème, la difficulté de réconcilier les nombreux intérêts divergents des différents pays rendit séduisante l'idée de conclure des accords bilatéraux, notamment avec les États-Unis (exemples : documents 45 et 53).

L'aviation civile constituait également un domaine dans lequel le Canada entendait jouer un rôle au niveau de la réglementation internationale (Chapitre III). Il y allait non seulement de la place du Canada en tant que puissance aérienne, mais également de l'efficacité d'une organisation d'après-guerre vouée à la sécurité mondiale (document 184). Fort de cette conviction, le Canada élabora un projet de convention internationale sur le transport aérien et participa activement à la Conférence internationale sur l'aviation civile qui se tint à Chicago du 1er novembre au 7 décembre 1944. Le Canada, que le chef de la délégation, C. D. Howe, décrivit comme l'une des «grandes puissances»

---

<sup>1</sup>J. Keith Horsefield, *The International Monetary Fund 1941-1965*, Volume 1: *Chronicle* (Washington: International Monetary Fund, 1969), p. 93.